



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le 2...1...DEC...2016.....
et publié le 2...1...DEC...2016.....

Le Directeur Général Adjoint des Services

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Transfert des garanties d'emprunt consenties à Sceaux Habitat

Séance du 15 décembre 2016

Convocation du 9 décembre 2016

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le quinze décembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le neuf décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Othmane Khaoua, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,
Mme Sakina Bohu par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
Mme Catherine Lequeux par Jean-Louis Oheix,
M. Thibault Hennion par Mme Pauline Schmidt,
M. Jean-Jacques Campan par Mme Claude Debon

Etaient absents :

M. Thierry Legros,
M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 15 décembre 2016

OBJET : Transfert des garanties d'emprunt consenties à Sceaux Habitat

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Roselyne Holuigue-Lerouge,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu sa délibération du 3 novembre 2016 portant sur l'actualisation des statuts de la SEMASCEAUX,

Vu la délibération du conseil d'administration de Sceaux Habitat du 4 juillet 2016 portant sur l'aliénation des logements de son patrimoine à la SEMASCEAUX,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'office public de l'habitat de Bourg-la-Reine du 30 juin 2016 portant sur l'aliénation des logements de son patrimoine à la SEMASCEAUX,

Vu les délibérations du conseil d'administration de la SEMASCEAUX des 4 juillet 2016 et 30 novembre 2016 portant sur l'acquisition du patrimoine de Sceaux Habitat et de l'office de Bourg-la-Reine,

Considérant la nécessité de transférer les garanties d'emprunt consenties à Sceaux Habitat à la SEMASCEAUX,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (3 abstentions : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem)

AUTORISE le transfert des garanties d'emprunt consenties à Sceaux Habitat, à la SEMASCEAUX.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

